

CONSEIL MUNICIPAL

13 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation, et sous la présidence, de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / M Alain FRANCOIS / M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Béatrice CLAUDE / (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fernand HUCHER / Mme Hilda LAMBOTTE / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / M Éric MEYER / M Amandio NETO / Mme Nathalie PERRIN / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excuses : Mme Laurence MARION / M Sylvain MASSON / Mme Laurence GEHIN / Mme Carole PETITDEMANGE.

Procurations : M Sylvain MASSON à Mme Hilda LAMBOTTE / Mme Laurence MARION à M Daniel PIERRON / Mme Carole PETITDEMANGE à M Jean Paul VAXELAIRE

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,
M Hervé VAXELAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.
M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

M. Fabrice ABEL et Mme Hilda LAMBOTTE sont arrivés au point n°1 de l'ordre du jour.

1 – MARCHÉS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AVEC COMMERCE ET LOGEMENT

Les travaux de construction **du bâtiment avec commerce (boucherie charcuterie traiteur) et logement** ont été découpés en 10 lots :

- Lot 01 : Gros Œuvre
- Lot 02 : Charpente Bois/ Couverture/Etanchéité
- Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 04 : Plâtrerie isolation
- Lot 05 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 06 : Electricité
- Lot 07 : Plomberie
- Lot 08 : Chauffage Ventilation
- Lot 09 : Revêtements de sols
- Lot 10 : Serrurerie
- Lot 11 : Peinture
- Lot 12 : Chambres froides
- Lot 13 : Enduits

Le montant total estimatif des travaux s'élève à **721 893.53 € HT**

Le rapport d'analyse des offres établi par le maitre d'œuvre est remis à chaque conseiller.

Au vu de ce rapport il est proposé d'attribuer les marchés suivants :

✓ **Lot 01 : Gros Oeuvre**

Estimation : 197 211.89 € HT

Entreprise ETIENNE 12 rue du Bouchot 88 120 GERBAMONT

Montant : **192 224.33 € HT**

✓ **Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium**

Estimation : 45 295.00 € HT

Entreprise : MENUISERIE VAXELAIRE 02 route de Cornimont 88250 LA BRESSE

Montant : **32 100 € HT**

✓ **Lot 04 : Plâtrerie Isolation**

Estimation : 69 113.10 € HT

Entreprise : SARL GALLOIS

Montant : **62 459.01 € HT**

✓ **Lot 05 : Menuiseries intérieures bois**

Estimation : 24 119.45 € HT

Entreprise : MENUISERIE VAXELAIRE 02 route de Cornimont 88250 LA BRESSE

Montant : **14 205.00 € HT**

✓ **Lot 06 : Electricité**

Estimation : 54 173.00 € HT

Entreprise : ADAM ET NICOLAS 524 route de Malpré 88290
SAULXURES SUR MOSELOTTE
Montant : **32 336.00 € HT**

✓ **Lot 07 : Plomberie**

Estimation : 28 826.50 € HT
Entreprise : MGI CHAUFFAGE 56 A rue d'Epinal 88 390 UXEGNEY
Montant : **20 333.00 € HT**

✓ **Lot 09 : Revêtements de sols**

Estimation : 81 274.58 € HT
Entreprise : SARL Carrelages et Déco ZI du Pré Droué 28 route d'Epinal
88150 CHAVELOT
Montant : **63 004.57 € HT**

✓ **Lot 10 : Serrurerie**

Estimation : 12 480.50 € HT
Entreprise : SARL Métallerie LABREUCHE 130 route de Xennois 88200
SAINT ETIENNE LES REMIREMONT
Montant : **11 322.50 € HT**

✓ **Lot 11 : Peinture**

Estimation : 16 245.40 € HT
Entreprise : SARL PIDC 04 rue des Sables 88100 SAINT DIE DES
VOSGES
Montant : **12 000.00 € HT**

✓ **Lot 13 : Enduits**

Estimation : 25 764.40 € HT
Entreprise : SARL MAURICE Pierre 16 Zone Artisanale 88600 CHAMP
LE DUC
Montant : **22 859.70 € HT**

Il est également proposé de déclarer infructueux le lot n° 08 Chauffage Ventilation, les montants proposés par les entreprises étant largement supérieurs à l'estimation qui s'élevait à 56 694.50 € HT :

- ✓ IMHOFF : 92 411.77 € HT
- ✓ MGI CHAUFFAGE : 83 622.00 € HT

Ce lot fera l'objet d'un nouvel examen technique, sachant que le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur de la chaufferie bois.

Par ailleurs, le Conseil est informé de l'engagement d'une procédure de négociation avec les deux entreprises ayant présenté une offre pour le lot 12 Chambres froides.

Enfin, aucune offre n'ayant été reçue pour le lot N° 2, une nouvelle consultation sera effectuée.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Attribue** les marchés susvisés pour un montant total de 462 844.11 € HT
- **Déclare infructueux** le lot n° 08 -Chauffage Ventilation- et charge Mme le Maire d'effectuer une reconsultation des entreprises
- **Prend acte** de l'organisation d'une nouvelle consultation pour le lot 02 et d'une procédure de négociation pour le lot 12.

2 – PRIX DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES

Réunie le mardi 09 janvier dernier, la Commission Développement Economique a émis un avis favorable à l'adoption d'un nouveau découpage de parcelles supérieures du Lotissement du Bois des Dames et aux nouveaux tarifs de vente correspondants.

Ce nouveau découpage, qui avait pour objectif de créer des parcelles plus larges, donc plus accessibles, intéresse les parcelles 22 21 20 19 18 et 17

Il sera suivi prochainement par un redécoupage par regroupement des parcelles 13, 14, 15 et 16.

Par ailleurs tous les tarifs existants ont été modifiés afin de favoriser une commercialisation plus rapide.

Le tableau récapitulatif des nouveaux tarifs est soumis au Conseil.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**21 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Vu le tableau des tarifs remis à chaque conseiller

- **Adopte** le tableau des nouveaux tarifs des parcelles du lotissement du Bois des Dames, annexé à la présente délibération.

3 – MANDATS DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES

Il est proposé de conclure avec CAPI France et Mélanie Immobilier des mandats pour la vente de plusieurs terrains du lotissement du Bois des Dames suivant les nouveaux découpages et tarifs qui ont été adoptés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le tableau récapitulatif des mandats de ventes proposés,

Adopte le tableau des mandats de vente à conclure avec CAPI France et Mélanie Immobilier pour la vente de plusieurs parcelles du Lotissement du Bois des Dames, tableau annexé à la présente délibération.

4 – VENTE PARCELLES 36 et 37 LOTISSEMENT DU BOIS DES DAMES

Par courrier du 03 janvier dernier, M et Mme Bernard et Agnès BADONNEL (70 route du Droit 88290 THIEFOSSE) ont sollicité l'acquisition des parcelles 36 et 37 du lotissement du Bois des Dames (parcelles AX 584 et 585) pour édifier leur habitation.

La Commission Développement Economique a émis un avis favorable à la vente de ces deux parcelles d'une superficie totale de 2 139 m2 au prix de 44 004 € TTC.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la vente des parcelles AX 584 et 585 à M et Mme Bernard et Agnès BADONNEL pour un montant de 44 004 € TTC

➤ **Charge** l'étude de Me CATELLA-Notaire à Vagney- de rédiger l'acte de vente à venir et autorise Mme le Maire à le signer

➤ **Dit** que les frais relatifs à cette vente seront à la charge des acquéreurs

5 – RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT PEFC

L'engagement de la commune de Saulxures sur Moselotte à la certification PEFC Grand Est (Pan European Forest Certification) est arrivé à échéance au 31 décembre 2018.

PEFC est une marque de certification de gestion forestière gérée par une organisation non gouvernementale, visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

Le coût du maintien de la certification PEFC est de 0.65 €/ha de forêt communale pour 5 années.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide le renouvellement pour 5 ans de l'engagement** de la commune de Saulxures sur Moselotte à la certification PEFC Grand Est pour la gestion de la forêt communale.

6 – LOCATION APPARTEMENT n°2 DU GÉHAN

Il est proposé à la commission de louer l'appartement n° 2 situé au Géhan à M Bruno DIDIER-LAURENT et Mme Marie Lise MARCHAL dans l'attente de la réalisation du logement de la boucherie charcuterie.

Le montant de location charges comprises pour le précédent locataire s'élevait à 400 €, pour une surface de 86.10 m2.

Réunie le 09 janvier dernier, la Commission Développement Economique a émis un avis favorable à cette location.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** la conclusion d'un bail de location de l'appartement n° 2 du GEHAN avec M Bruno DIDIER-LAURENT et Mme Marie Lise MARCHAL à compter du 15 mars 2019 aux conditions susvisées.

7 – LOCATION DE GARAGES BATIMENT VICTOR HUGO

Il est proposé au Conseil de conclure les baux de location des garages suivants situés rue du Collège (bâtiment Victor Hugo) :

- N° 1 de 22 m2 à Jean Jacques CLAUDE moyennant un loyer mensuel de 50 Euros
- N° 2 de 50 m2 à Bruno DIDIER-LAURENT moyennant un loyer mensuel de 100 €

- N° 8 de 24 m2 à Éric MEYER moyennant un loyer mensuel de 55 Euros
- N°10 de 22 m2 à Noël LOHNER moyennant un loyer mensuel de 50 Euros

Ces baux de location entreraient en vigueur à partir du 1^{er} mars 2019.

Mme Béatrice CLAUDE et M Éric MEYER ne prennent pas part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Autorise** la conclusion des baux de location des garages susvisés.

8 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La société LOSANGE, chargée par la Région Grand Est du déploiement de la fibre optique THD (Très Haut Débit) sur le territoire de la commune, va installer des sous répartiteurs optiques et des nœuds de raccordement sur le domaine public communal.

Ce déploiement facilitera la mise en place du réseau très haut débit dans les rues de Saulxures.

Une installation (coffret) située rue Jules Méline sur la parcelle AC 147 nécessite la conclusion d'une convention d'occupation avec la commune

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention d'occupation.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

**22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

- **Autorise Mme le Maire** à signer la convention d'occupation du domaine public communal précitée avec la société LOSANGE.

9 – REMBOURSEMENT AVANCE DE TRÉSORERIE RÉGIE CULTURE ANIMATIONS

Par délibération du 18 juin 2015 modifiée par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé une avance de trésorerie du budget général au budget de la Régie Municipale Culture Animations pour un montant total de 321 648 € dans l'attente du versement des subventions accordées pour les travaux d'extension de la Médiathèque.

La délibération du 19 mai 2017 autorisait un remboursement à hauteur de 200 000 €.

Il convient donc aujourd'hui de rembourser le montant total de l'avance par un solde de 121 648 €.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise le remboursement** du solde de l'avance de trésorerie consentie à la Régie Municipale Culture Animations pour un montant de **121 648 €**

10 – PARTENARIAT 1^{er} REGIMENT DE TIRAILLEURS

Par courrier du 30 janvier dernier, le Commandant du 1^{er} Régiment de Tirailleurs d'Epinal propose à la commune de Saulxures sur Moselotte de sponsoriser la parution d'un livre de portraits retraçant l'histoire des tirailleurs au fil des années.

Ce sponsoring, qui pourrait prendre la forme d'un don, permettrait l'édition de 2 000 exemplaires.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Attribue** une subvention de 200 € à l'Entraide Tirailleurs pour le projet de parution du livre « Portraits de tirailleurs »

11 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

La modification du tableau du personnel communal a pour objet la suppression de postes liés aux départs en retraite, et la création de postes pour le recrutement à l'école maternelle :

Suppression des postes suivants :

Service	Grade	Nombre	TC / TNC	Durée hebdomadaire
ADMINISTRATIF	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	TC	35/35
ECOLE MATERNELLE	ATSEM principal de 1ère classe	2	TNC	32/35

Création des postes suivants :

Service	Grade	Nombre	TC / TNC	Durée hebdomadaire
ENTRETIEN	Adjoint Technique	1	TC	35/35
ECOLE MATERNELLE	ATSEM principal de 1ère classe	1	TC	35/35
	ATSEM principal de 2ème classe	1	TC	35/35

Le tableau modifié du personnel communal est remis aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le tableau modifié du personnel communal remis aux conseillers.

➤ **Décide la création et la suppression** des postes susvisés et modifie par conséquent le tableau du personnel communal.

12 – NOMINATION AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURE ANIMATIONS

Il y a lieu de procéder à une nomination au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations suite à la vacance d'un poste.
(Seconde nomination non effectuée le 20 décembre dernier)

Il est rappelé que la désignation des membres du Conseil se fait par délibération du Conseil Municipal sur proposition du Maire.

S'agissant d'une nomination, la désignation doit normalement se faire à bulletin secret.

Toutefois, le Conseil Municipal, si il souhaite peut décider que ce membre soit désigné par un vote à main levée.

Ce mode de scrutin requiert l'accord de l'unanimité des conseillers.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,
22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** de procéder à la nomination au sein du Conseil d'Exploitation **par un vote à main levée**

Mme le Maire propose la nomination de **M Christophe PAVOZ**, commerçant à Saulxures sur Moselotte.

Le Conseil Municipal,
22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Nomme M Christophe PAVOZ** membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations.

13 – VENTE D'ENROCHEMENT

Réunie le 10 décembre dernier, la commission Terrains Environnement a émis un avis favorable à la vente au profit de la SARL ANTOINE PERRIN de 333 tonnes d'enrochement moyennant un prix 4 995 € (soit 15 Euros la tonne) à prendre sur du terrain communal cadastré Section D 448 « tête du Saut ».

Par lettre en date du 21 janvier 2019 la SARL ANTOINE PERRIN a fait part de son accord d'achat aux conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,
22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide la vente à la SARL ANTOINE PERRIN** de 333 tonnes d'enrochement au prix de 4 995 € à prendre sur du terrain communal cadastré Section D 448 « tête du Saut ».

14 – AVENANT BAIL DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL LA POSTE

Il est proposé de conclure un avenant au bail de M Jérôme THIBAUT, Architecte, pour lui permettre de sous-louer une partie des locaux professionnels qu'il occupe actuellement à la Poste.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,
22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant au bail susvisé.

15 – ANNULATION RENOUVELLEMENT BAIL A FERME M. CLAUDE

Monsieur Hubert CLAUDE a informé par écrit la Mairie de l'abandon de son bail à ferme portant sur les parcelles AM 184 « Au Liaître » de 10a.54ca. et AM 41 « la Beuratte » de 18a.12ca.

Le renouvellement du bail figurant sur la délibération du 8 novembre 2018 doit donc être annulé.

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,
22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Prononce l'annulation** du renouvellement du bail à ferme de M CLAUDE

16 – AUTORISATION ENGAGEMENT DÉPENSES BUDGET EAU

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à engager, avant le vote du BP 2019 Eau, une dépense pour la réfection/étanchéité du réservoir de Morbieux.

Ces travaux qui feront l'objet d'une consultation des entreprises sur la base d'un cahier des charges préalable pourraient être entrepris avant le vote du budget.

Cela permettrait de stopper rapidement les pertes d'eau récemment constatées sur ce réservoir.

Le montant maximal prévisionnel pouvant être engagé s'élève à 50 000 € HT.

Les crédits correspondants aux travaux seraient ensuite repris au BP 2019

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Autorise** M le Maire à engager avant le vote du BP Eau 2019 une dépense d'un montant maximal de 50 000 € pour la réalisation de travaux d'étanchéité du réservoir de Morbieux.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au BP Eau 2019

17 – POINT SUR LE PROJET DE CENTRE AQUALUDIQUE

Mme le Maire présente au Conseil un point sur l'avancement du projet de création du centre aqualudique et rend compte de la réunion de travail organisée récemment en Préfecture.

Les principaux éléments du projet de centre soumis à la Communauté de Communes des Hautes Vosges et à l'Etat sont présentés au Conseil.

Le Conseil Municipal, après explication,

- **Prend** acte de l'état d'avancement du projet de création du centre aqualudique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.